



DEMANDE DE DEROGATION POUR AUGMENTATION DU QUOTA POUR LES CIGARETTES ET LE TABAC A FUMER

La demande doit être soumise à l'adresse suivante : quota-tabac@do.etat.lu

Cette dérogation n'est délivrée que par code d'espèce (cigarettes ou tabac à fumer) à titre exceptionnel et sur base d'une demande dûment motivée.

- Elle doit donc contenir une explication claire des raisons qui obligent à faire cette demande de dérogation de quota.
- Cette demande devra contenir un calcul clair et détaillé établissant la quantité de pièces (pour les cigarettes) ou de grammes (pour le tabac à fumer) désirée.
- Elle doit pouvoir être justifiée par des circonstances particulières (chiffres de production, chiffres de vente, lancement de nouveaux produits, élargissement de la gamme de produit, autres).

Le quota est calculé sur base de la quantité de grammes/pièces **mise à la consommation** par l'opérateur économique pendant la période qui s'étend sur les deux années civiles qui précèdent l'année pour laquelle le total des commandes est fixé. Cette année s'étend du 1^{er} février d'une année « N » jusqu'au 31 janvier de l'année « N+1 ».



**DEMANDE DE DEROGATION POUR AUGMENTATION DU QUOTA
POUR LES CIGARETTES ET LE TABAC A FUMER**

- Nom de l'opérateur économique :
- N° d'ordre : LU
- Produit concerné :
 - 13 - cigarettes
 - 14 - tabac fine coupe destiné à rouler les cigarettes
- Motivation :

Catégorie(s) de prix concerné(s)

Marque(s)

- La fiscalité concernée est celle en vigueur en date du
- Cette dérogation représente % du quota initial pour pour la période concernée.
- Le quota initial était de
Avec cette demande de dérogation de
le total réel annuel sera de
- Annexe(s):

Nom du signataire

Date

Signature